

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt: **87420212.0**

⑸ Int. Cl.⁴: **A 47 C 3/04**
A 47 C 1/026

⑱ Date de dépôt: **05.08.87**

⑳ Priorité: **06.08.86 FR 8611551**

④③ Date de publication de la demande:
24.02.88 Bulletin 88/08

⑥④ Etats contractants désignés:
BE DE ES FR GB IT NL

⑦① Demandeur: **GROSFILLEX S.A.R.L. Société à responsabilité limitée dite : Arbent F-01107 Oyonnax (FR)**

⑦② Inventeur: **Guichon, Jean-Paul Pratz F-39170 Saint Lupicin (FR)**

⑦④ Mandataire: **Monnier, Guy et al Cabinet Monnier 150 Cours Lafayette B.P. 3058 F-69393 Lyon Cédex 03 (FR)**

⑤④ **Fauteuil empilable à dossier réglable en inclinaison.**

⑤⑦ Les accoudoirs (8) sont établis à une longueur telle qu'à l'une au moins des inclinaisons du dossier (4) leur extrémité antérieure (8a) est disposée en retrait par rapport à la face antérieure (ligne X-Y) des pieds avant (2), en permettant de la sorte l'empilage des fauteuils moyennant un profil convenable d'emboîtement conféré aux pieds (2, 3).

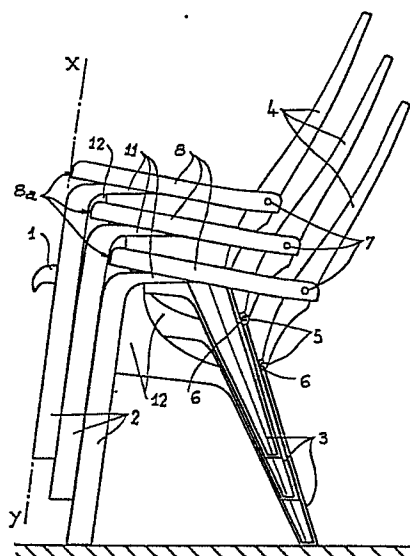


Fig. 4

Description

La présente invention a trait aux fauteuils, notamment pour usage extérieur, dans lequel le dossier est articulé par sa base à l'arrière de l'assise afin d'en permettre le réglage en inclinaison, le blocage étant assuré à l'aide d'un mécanisme de crémaillère associé à chacun des accoudoirs articulés.

L'invention a pour but de permettre la réalisation d'un fauteuil du genre susvisé qui soit susceptible d'être empilé sous un encombrement relativement réduit en vue de faciliter son transport, son stockage et son rangement.

Le fauteuil suivant l'invention comporte une assise qui est rigidement supportée par quatre pieds profilés et disposés pour permettre l'interpénétration des pieds de deux fauteuils superposés, tandis que les accoudoirs sont établis à une longueur telle qu'à l'une au moins des inclinaisons conférées au dossier par les mécanismes de blocage à crémaillère associés auxdits accoudoirs, l'extrémité antérieure de ces derniers est disposée en retrait par rapport à la face antérieure des pieds antérieurs du fauteuil.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective montrant de manière schématique un fauteuil établi conformément à une première forme de mise en oeuvre de la présente invention.

Fig. 2 reproduit fig. 1, les différents éléments constitutifs du fauteuil étant toutefois représentés préalablement à leur montage.

Fig. 3 est une vue de côté avec arrachement, illustrant le réglage en inclinaison du dossier et le blocage assuré par les accoudoirs.

Fig. 4 est une vue de côté représentant trois fauteuils identiques à celui de fig. 1 à 3, supposés amenés à la position d'empilage.

Fig. 5 illustre en perspective, à l'état démonté, une seconde forme de mise en oeuvre de l'invention.

Fig. 6 est une vue de côté montrant l'ensemble de l'un des accoudoirs à l'état monté.

Fig. 7 est une coupe transversale à plus grande échelle, suivant le plan indiqué en VII-VII en fig. 6.

Fig. 8 est une coupe horizontale suivant VIII-VIII (fig. 7).

Fig. 9 et 10 sont des coupes analogues à celles de fig. 7 et 8, le verrou étant supposé en cours de manoeuvre.

Sur l'ensemble du dessin, la référence 1 désigne l'assise supportée de manière rigide par deux pieds antérieurs 2 et deux pieds arrière 3. On observera qu'à la manière usuelle dans les sièges empilables, chaque pied 2 ou 3 présente en section transversale un profil en forme de V, propre à permettre l'emboîtement, et qu'en outre le débouché supérieur des pieds arrière 3 est disposé en retrait vers l'intérieur par rapport au bord extérieur correspon-

dant de l'assise 1. A cette assise 1 est associé un dossier inclinable 4, la base de celui-ci et la partie arrière de l'assise comportant des charnons ou oreilles 5 assemblés deux à deux pour autoriser le pivotement du dossier 4 suivant un axe horizontal 6.

Au dossier 4 sont articulés en 7 deux accoudoirs latéraux 8, orientés de manière substantiellement horizontale. Outre leur fonction de soutien pour les coudes de l'usager, ces accoudoirs, suivant une disposition classique, constituent simultanément organes pour l'immobilisation du dossier 4 à l'une quelconque d'une série d'inclinaisons différentes. Dans la forme de réalisation suivant fig. 1 à 5, la face inférieure de chaque accoudoir 8 comporte une denture de crémaillère 9 apte à venir coopérer sélectivement avec une dent fixe 10 prévue en bout d'une partie coudée 11 qui prolonge vers le haut, avec le même profil en section, chaque pied antérieur 2 au-dessus de l'assise 1 ; on observera que chaque partie coudée 11 est avantageusement raidie par un voile vertical 12 qui la relie latéralement à l'assise 1.

Fig. 3 fait bien ressortir le réglage en inclinaison du dossier 4. On a représenté en 4 et 8 d'une part, 4' et 8' d'autre part, les deux orientations extrêmes du dossier et des accoudoirs, et l'on comprend que si les dentures 9 sont pourvues de quatre dents, il existe encore deux positions intermédiaires.

Chacun des accoudoirs 8 du fauteuil est établi à une longueur telle qu'à l'une ou moins des différentes inclinaisons du dossier 4, sa face antérieure (référéncée 8a en fig. 4) se trouve située en retrait par rapport à la ligne X-Y correspondant à la face antérieure du pied avant 2 et de la partie coudée 11 du côté considéré du fauteuil.

Dans ces conditions, deux fauteuils du même type sont susceptibles d'être empilés à la manière illustrée en fig. 4, la branche horizontale de chacune des parties coudées 11 du fauteuil supérieur venant se disposer immédiatement au-dessus de l'accoudoir correspondant 8 du fauteuil inférieur, tandis que les pieds 2 et 3 s'interpénètrent ; le pinçage des débouchés des pieds arrières 3 permettant aux pieds 3 du fauteuil supérieur d'échapper aux accoudoirs 8 du fauteuil inférieur, on peut ainsi empiler sous un encombrement réduit une série de fauteuils suivant l'invention.

On conçoit que les pieds peuvent présenter en section transversale tout profil propre à permettre l'emboîtement, par exemple en forme de U ou de L. Au surplus, les parties coudées 11 qui sont destinées à supporter les dents fixes 10 des mécanismes de blocage peuvent être remplacées par des rebords verticaux rendus latéralement solidaires de l'assise 1, celle-ci présentant alors un profil général en forme de cuvette ou de corbeille.

Dans la forme de réalisation suivant fig. 5 à 10, chaque accoudoir latéral 8 est formé par deux pièces complémentaires, à savoir la branche horizontale supérieure 111a de chaque partie coudée 111, et un élément mobile 108 articulé en 7 au

dossier 4. Chacun des deux éléments 108 présente en section transversale un profil en forme de U ouvert en direction du bas, de façon à venir recouvrir à chevauchement la branche 111a correspondante.

Comme illustré en fig. 7 à 10, à chaque élément 108 est associé un verrou 13 mobile verticalement le long d'une tige 14 solidaire de la face inférieure dudit élément 108. Un ressort 15 ou autre moyen élastique tend à maintenir une dent 13a du verrou 13 engagée sélectivement dans l'une d'une série d'encoches 111b qui débouchent latéralement dans une lumière 111c prévue longitudinalement dans la branche 111a.

À la position engagée des dents 13a telle qu'illustrée en fig. 7 et 8, les deux éléments 108 sont rigidement assemblés aux parties coudées 111 en assurant de la sorte l'immobilisation du dossier 4 à l'inclinaison choisie. Pour modifier cette inclinaison, il suffit à l'utilisateur de presser les verrous vers le haut et de soulever les éléments 108 pour dégager les dents 13a et, après glissement de chaque élément 108 le long de la branche 111a, rabattre l'ensemble vers le bas afin d'introduire chacune des dents précitées dans une autre encoche 111b.

On conçoit que si les parties coudées 111 sont bien disposées dans le prolongement des pieds avant 2, les fauteuils sont susceptibles d'être empilés à l'une quelconque des différentes positions inclinées du dossier 4 puisque les extrémités des accoudoirs 8 sont toujours situées en retrait par rapport à la face antérieure des pieds précités.

Revendications

1. Fauteuil, du genre dans lequel l'assise (1), rigidement soutenue par deux pieds antérieurs (2) et deux pieds arrière (3), supporte à pivotement le dossier (4) dont l'immobilisation en inclinaison est opérée à l'aide de mécanismes de blocage associés aux accoudoirs articulés (8), caractérisé en ce que chaque accoudoir (8) est établi à une longueur telle qu'à l'une au moins des inclinaisons conférées au dossier (4) par les mécanismes de blocage (9, 10), l'extrémité antérieure (8a) desdits accoudoirs est disposée en retrait par rapport à la face supérieure (ligne X-Y) des pieds avant (2), tandis que les quatre pieds (2, 3) sont profilés et disposés pour permettre par emboîtement l'empilage de deux fauteuils identiques en dépit de la présence des accoudoirs (8) du fauteuil inférieur.

2. Fauteuil suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque accoudoir (8) est constitué par une pièce unique dont la face inférieure est pourvue d'une denture de crémaillère (9), apte à coopérer avec une dent fixe (10) solidaire de l'assise (1).

3. Fauteuil suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque accoudoir (8) comprend d'une part la branche horizontale supérieure (111a) d'une partie coudée (111) qui prolonge vers le haut le pied avant (2) correspondant,

d'autre part un élément articulé (108) qui recouvre partiellement la branche précitée et qui est pourvue d'un verrou (13) apte à assurer l'immobilisation angulaire du dossier (4) à l'inclinaison choisie.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

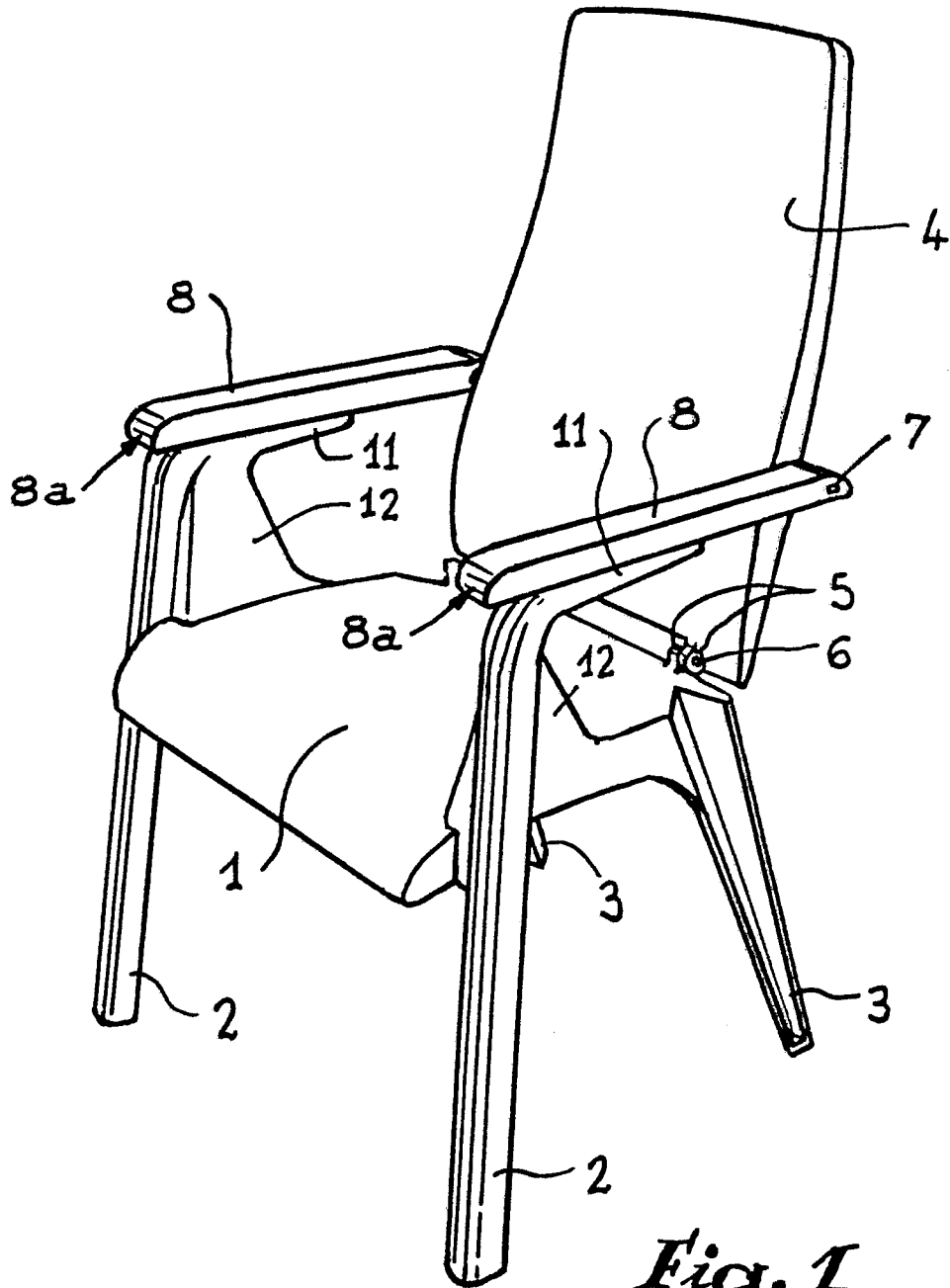
50

55

60

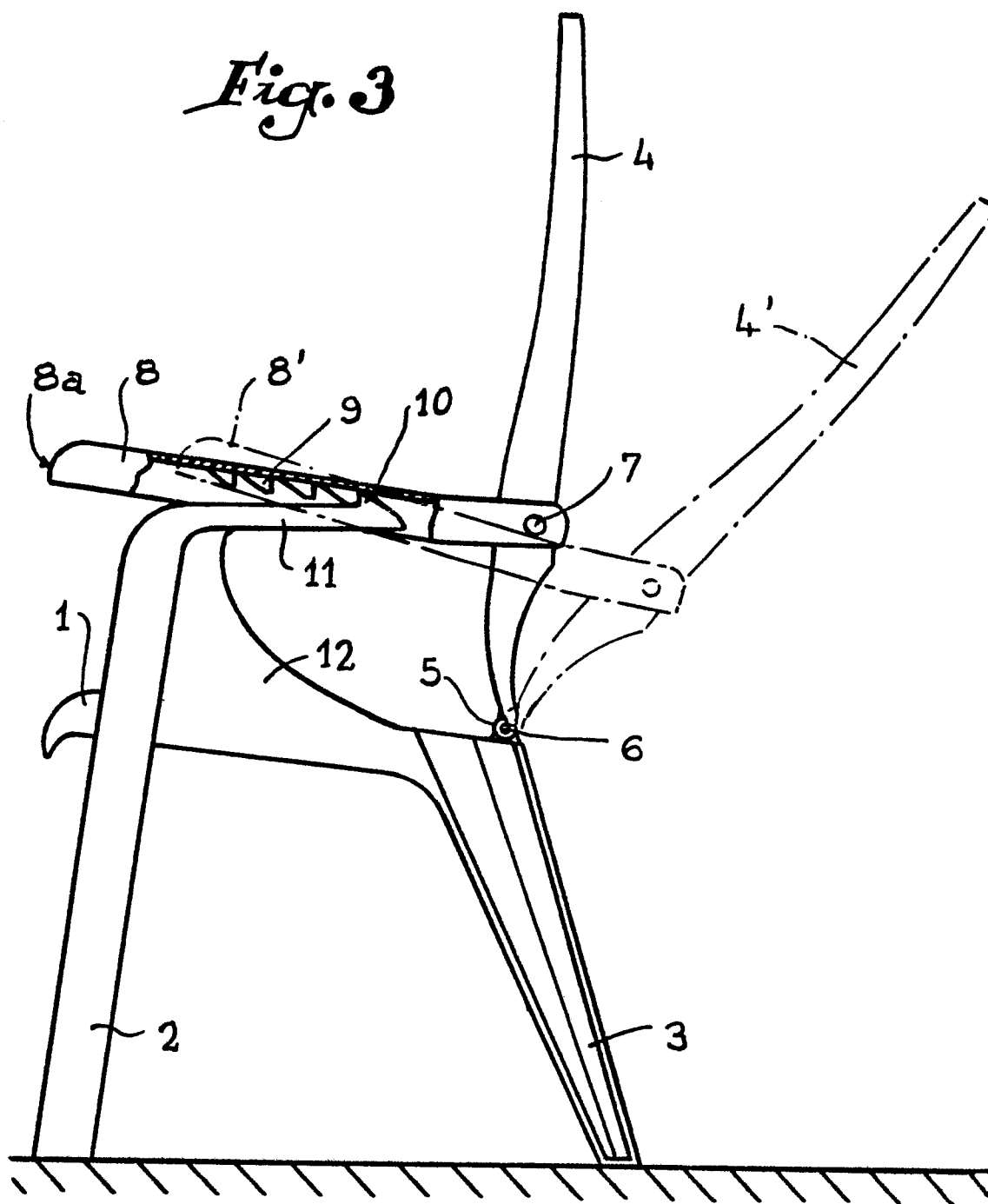
65

0256958



0256958

Fig. 3



0256958

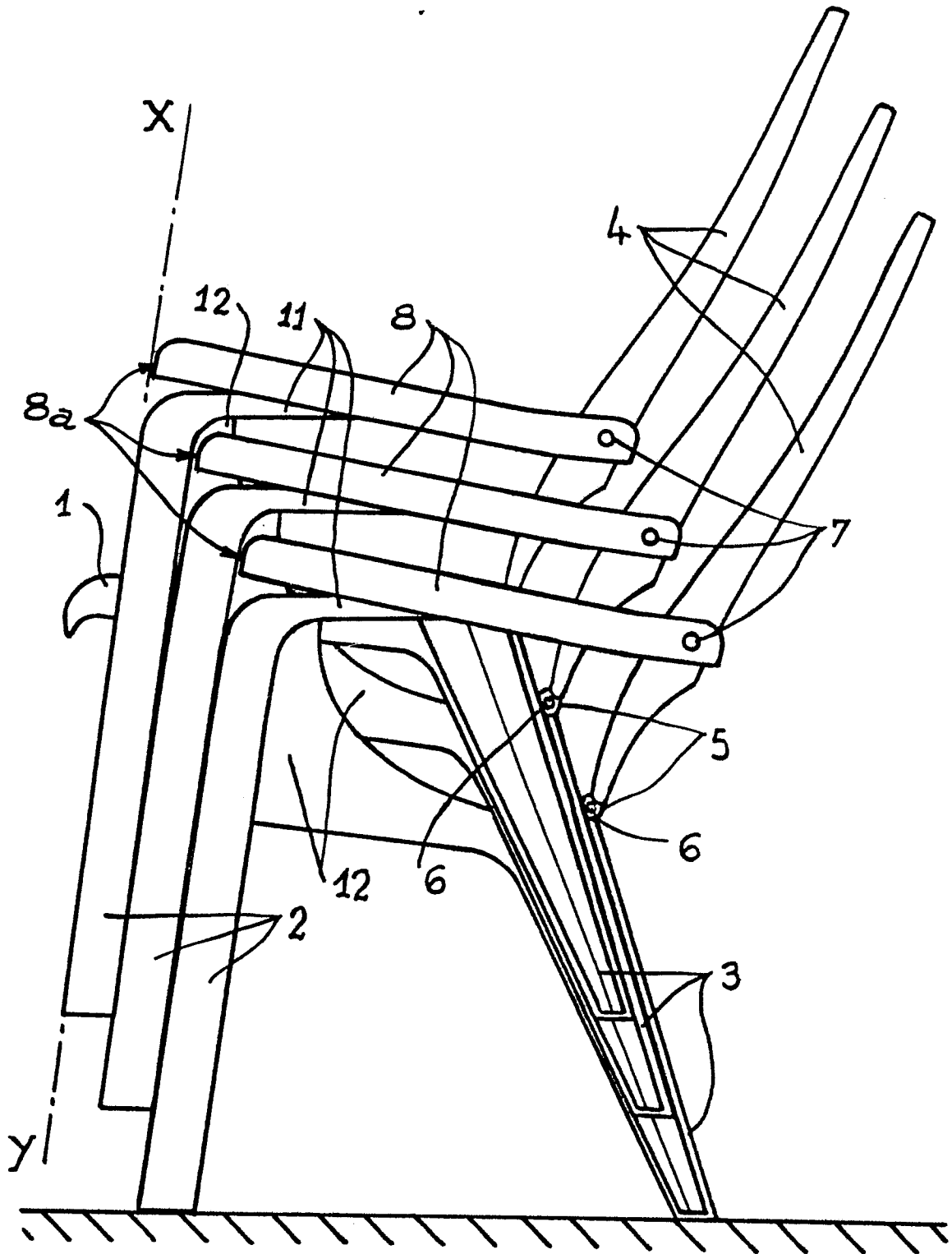


Fig. 4

0256958

